



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des
Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 4 août 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

La plateforme kulturama.lu, coordonnée par le SCRIPT (Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques), met en relation le personnel enseignant et des artistes de tous domaines. Elle permet aux écoles et maisons relais d'entrer directement en contact avec des créateurs culturels pour la mise en œuvre de projets pédagogiques concrets avec les classes.

Une plateforme de mise en relation comparable, qui permettrait aux artisans de proposer directement leur savoir-faire aux écoles et maisons relais pour la réalisation de projets d'atelier ou de travaux pratiques avec des classes, ne semble en revanche pas exister à ce jour. Certes, d'autres initiatives existent dans le domaine de l'artisanat, mais ceux-ci visent avant tout l'orientation professionnelle, ou des stages de découverte et moins une mise en relation directe et axée sur des projets concrets entre artisans indépendants ou entreprises artisanales et classes scolaires, telle que le permet kulturama.lu pour le secteur culturel.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Le ministère considère-t-il que les artisans peuvent actuellement proposer aussi facilement leur savoir-faire dans des ateliers aux écoles et maisons relais que les créateurs culturels via kulturama.lu ?
- Le ministère envisage-t-il la création d'une plateforme de mise en relation similaire, spécifiquement dédiée aux projets artisanaux, à l'instar de kulturama.lu ? Ou serait-il envisageable d'élargir la plateforme kulturama.lu elle-même pour y intégrer aussi des offres artisanales, plutôt que de créer une nouvelle plateforme ?
- Existe-t-il déjà un échange ou une collaboration entre le ministère de l'Éducation et la Chambre des Métiers à ce sujet ?

- Comment la rémunération des créateurs culturels intervenant via kulturama.lu est-elle actuellement organisée (prise en charge par l'école, par le ministère, forfait, etc.)?
- Quels obstacles (financement, disponibilité, assurance, reconnaissance en tant qu'intervenant) existent actuellement lorsqu'une entreprise artisanale ou un indépendant souhaite proposer un projet pour une école ou une maison relais ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Claire Delcourt
Députée



Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 4574 de Madame la Députée Claire Delcourt

1. Le ministère considère-t-il que les artisans peuvent actuellement proposer aussi facilement leur savoir-faire dans des ateliers aux écoles et maisons relais que les créateurs culturels via kulturama.lu ?

Les artisans ne disposent actuellement pas d'un dispositif de mise en relation et de soutien financier directement équivalent à celui proposé aux acteurs culturels dans le cadre de *Kulturama*. Des possibilités de collaboration avec les établissements scolaires existent toutefois déjà.

La plateforme nationale *Extraklass*, lancée en septembre 2026, constitue un point d'entrée commun pour les offres éducatives destinées aux écoles et aux acteurs de l'éducation non formelle. Elle permet aux partenaires de présenter leurs activités et comprend un tableau d'affichage virtuel pour les appels à candidatures et les annonces. La Chambre des Métiers, notamment avec son projet *Hallo Handwierk*, ainsi que d'autres organismes et associations peuvent y présenter leurs initiatives dans le domaine « Orientation, Beruffer & Liewensweeër », consacré à l'orientation, à la découverte des métiers, aux compétences pour la vie, à l'esprit d'initiative et aux décisions du quotidien.

Une démarche comparable à celle de *Kulturama*, associant mise en relation, examen des projets par le SCRIPT et soutien financier aux projets retenus, pourrait être envisagée pour l'artisanat. Un tel dispositif spécifique n'est toutefois pas prévu à ce stade.

2. Le ministère envisage-t-il la création d'une plateforme de mise en relation similaire, spécifiquement dédiée aux projets artisanaux, à l'instar de kulturama.lu ? Ou serait-il envisageable d'élargir la plateforme kulturama.lu elle-même pour y intégrer aussi des offres artisanales, plutôt que de créer une nouvelle plateforme ?

Kulturama est un programme commun du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du ministère de la Culture, consacré à l'éducation artistique et culturelle. Sa vocation ne consiste donc pas à couvrir l'ensemble des activités artisanales.

Extraklass pourrait en revanche offrir un cadre adapté au développement d'une mise en relation entre les artisans, les établissements scolaires et les structures d'éducation et d'accueil. Cette approche pourrait s'inscrire dans le domaine thématique précité, sans nécessiter la création d'une plateforme supplémentaire. Elle demeure, à ce stade, une possibilité de développement.

3. Existe-t-il déjà un échange ou une collaboration entre le ministère de l'Éducation et la Chambre des Métiers à ce sujet ?

Le ministère collabore étroitement avec la Chambre des Métiers, notamment dans le cadre du projet *Hallo Handwierk*, développé avec le SCRIPT et la Maison de l'orientation. Ce projet associe des contenus pédagogiques destinés au cycle 4 de l'enseignement fondamental à des ateliers pratiques

animés en classe par des artisans. Il permet ainsi aux élèves de découvrir concrètement les savoir-faire artisanaux.

Cette collaboration s'inscrit également dans le développement des *SkillsBooster*, des kits pédagogiques mobiles qui favorisent la découverte de compétences pratiques et de différents métiers à l'école fondamentale.

Les *SkillsTrucks* complètent cette offre au niveau de l'enseignement secondaire. Ces camions-ateliers permettent aux jeunes de s'initier à des gestes professionnels dans les domaines du bois et du métal, de la cuisine et de la pâtisserie, ainsi que de la coiffure et de l'esthétique.

Ces collaborations constituent une base d'expérience utile pour une éventuelle évolution de la mise en relation autour de projets artisanaux.

4. Comment la rémunération des créateurs culturels intervenant via *kulturama.lu* est-elle actuellement organisée (prise en charge par l'école, par le ministère, forfait, etc.) ?

Kulturama bénéficie d'un cofinancement du SCRIPT et du ministère de la Culture. Dans le dispositif actuel, l'enseignant élabore un projet avec un artiste et introduit une demande de soutien financier avant le début des activités. Cette demande fait l'objet d'un examen et d'une consultation interministérielle. Le demandeur est ensuite informé de la décision et du montant accordé.

Pour les interventions soutenues dans ce cadre, le tarif de rémunération est de 100 euros par heure. La prise en charge est donc liée à l'acceptation préalable du projet et au financement accordé.

Au cours de l'année 2027, *Kulturama* sera intégré à *Extraklass*. Il est prévu que les équipes éducatives, les établissements scolaires et les services d'éducation et d'accueil puissent introduire des demandes de projets individuels, auxquelles les artistes et les acteurs culturels pourront répondre par le biais d'appels à candidatures. Les demandes, les appels et le suivi de la réalisation des projets seront alors centralisés sur *Extraklass*. Jusqu'à cette transition, la procédure actuelle reste applicable.

5. Quels obstacles (financement, disponibilité, assurance, reconnaissance en tant qu'intervenant) existent actuellement lorsqu'une entreprise artisanale ou un indépendant souhaite proposer un projet pour une école ou une maison relais ?

Les principales difficultés concernent le financement des interventions, la disponibilité des artisans pendant les heures de cours ainsi que l'accompagnement pédagogique nécessaire pour adapter la transmission de leur savoir-faire à l'âge et aux besoins des enfants.

L'expérience du projet *Hallo Handwierk* montre néanmoins que ces difficultés peuvent être surmontées grâce à une coopération structurée entre les partenaires du secteur artisanal et les acteurs éducatifs, à une préparation commune des activités et à une organisation adaptée des interventions.

Luxembourg, le 9 octobre 2026

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH